

UNSA-SDIS33

SYNDICAT PATS & SPP



CONTACT

TÉLÉPHONE
NOAILLE J.

06 43 78 24 31

E-MAIL



unsasdis33@gmail.com

ADRESSE

18 allée des vignes
33360
Carignan de Bordeaux

NOUS SUIVRE

SITE WEB



www.unsa-sdis33.fr

FACEBOOK



facebook.com/unsasdis33

TWITTER



twitter.com/unsasdis33

DESTINATAIRE : Monsieur le Directeur Départemental du SDIS de la Gironde

OBJET : nomination de caporaux-chefs au titre de l'année 2020

Monsieur le Directeur,

Le GRH nous a informé que des nominations de caporaux-chefs devraient être proposées à la CAP de novembre au titre de l'année 2020.

Nous avons accueilli très favorablement cette information. Cependant, nous nous interrogeons sur le nombre de caporaux qui pourront bénéficier de cet avancement ainsi que les critères qui seront retenus pour sélectionner les promus.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la mise en oeuvre du protocole d'application de la filière sapeur-pompier en décembre 2019 qui a provoqué deux principaux effets de bord préjudiciables pour quelques caporaux :

- ◆ le premier concerne les SPP des FI 46 et 47 recrutés en 2011. Ils ont été les premiers à ne pas bénéficier du protocole d'application de la filière. Ils auront bientôt 10 années de service durant lesquelles ils seront restés au même grade, qui de surcroît, ne les différencie en rien d'un caporal encore stagiaire.
- ◆ le deuxième concerne les caporaux lauréats du concours ou de l'examen professionnel de sergent. Le sureffectif de sous-officiers créé par le protocole d'application de la filière n'autorise pas notre établissement à recruter de sous-officier. Le GRH estime que cette situation perdurera jusqu'en 2023 voire 2024. Cela retarde d'autant leur opportunité de recrutement dans leur SDIS d'appartenance.

Il nous apparaît donc légitime que les SPP des FI 46 et 47, ainsi que les lauréats du concours ou examen professionnel de sergent, soient prioritairement retenus pour un avancement au grade de caporal-chef.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre volonté de coopération la plus sincère.

Sébastien LABARBE
Représentant de l'équipe CAP SPP
catégorie C
UNSA-SDIS33